



MECELEC annonce le lancement d'une émission d'Obligations Convertibles à Bons de Souscriptions d'Actions (OCABSA) pour un montant de 15.000.000 € susceptible d'être porté à 17.250.000 €.

RAISONS DE L'OFFRE ET UTILISATION DU PRODUIT DE L'EMISSION

Le produit de l'émission obligataire permettra à MECELEC de :

- Financer son besoin en fonds de roulement
- Finaliser sa réorganisation industrielle, poursuivre les efforts de développement commercial plus particulièrement axé sur l'exportation mais aussi d'accélérer les programmes de R & D ;
- Renforcer la structure du bilan, de diversifier ses sources de financement, d'en allonger la maturité moyenne et de lui donner les moyens de renforcer ses fonds propres ;

INFORMATION DU PUBLIC

Le prospectus est composé :

- du document de référence de la société, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 6 octobre 2014 sous le numéro D. 14-0968,
- d'une note d'opération, visée par l'Autorité des marchés financiers le 13 novembre 2014 sous le numéro 14-597, et
- du résumé du Prospectus (inclus dans la note d'opération, et joint au présent communiqué).

Des exemplaires du Prospectus sont disponibles sans frais au siège social de MECELEC, 07300 MAUVES, sur le site Internet de la Société (www.mecelec.fr) ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) :

La société attire l'attention du public sur les facteurs de risques décrits au chapitre 4 du document de référence et à la rubrique 2 de la note d'opération. La concrétisation d'un ou plusieurs de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la réputation, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe, ainsi que le prix de marché des OCA, des BSA, et des actions de la Société.

Le présent emprunt n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.

Comme évoqué lors du communiqué du 31 juillet 2014, les conditions conjoncturelles des marchés sur lesquels évolue MECELEC l'empêcheront d'atteindre l'objectif de résultat opérationnel à l'équilibre, objectif qui avait été annoncé en avril 2014.

CARACTERISTIQUES DE L'EMISSION

Le nombre d'OCA à émettre est de 50.000, susceptible d'être porté à 57.500.

Caractéristique des Obligations Convertibles :

- Valeur nominale : 300 euros
- Date d'émission et de jouissance prévue le 10/12/2014
- Maturité : 5 ans

- Amortissement normal : in fine, le 10/12/2019 par remboursement au pair majoré d'une prime de remboursement de 10% et de l'intérêt couru, soit 348€ par Obligation.
- Intérêt annuel : 6% par an
- Taux de rendement actuariel brut des OCA à l'échéance : 7.71%
- Date de Conversion : à tout moment les porteurs d'OCA pourront demander l'attribution d'actions de la Société à raison de cent actions nouvelles contre remise d'une obligation.
- Droit préférentiel de souscription : La souscription des OCABSA sera réservée, par préférence aux porteurs d'actions existantes enregistrées comptablement sur leur compte-titres, aux cessionnaires des droits préférentiels de souscription.

Caractéristiques des BSA

- Nombre de BSA attachés à chaque OCA : 100
- Prix d'exercice : 4 euros (soit 3 euros de valeur nominale et 1 euro de prime d'émission) Parité d'exercice
- Période d'exercice : à tout moment dès l'émission et jusqu'au 04/12/2019

Si l'émission était inférieure à 75% du montant de 15 M€ annoncés, la Société organisera un délai de rétractation de 48 heures à compter du communiqué de presse annonçant ce délai. Ce communiqué de presse sera publié le soir de la clôture de la période de souscription, soit le 4 décembre 2014, une éventuelle rétractation étant alors ouverte jusqu'au 8 décembre 2014.

COTATION

OC et BSA seront cotées sur le marché Eurolist C dès leur émission, sur une 3ème et 4ème ligne de cotation.

INTENTION DE SOUSCRIPTION DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

Les sociétés SECONDE CHANCE SAS et MP DELOCHE & ASSOCIES SARL, associés faisant partie du concert SECONDE CHANCE, ont formulé leur intention de souscrire à hauteur de 2.5 M€ à titre réductible : la société SECONDE CHANCE s'est engagée à souscrire à hauteur de 1,2 M€ par compensation avec la créance détenue sur la société MECELEC suite à la cession par SECONDE CHANCE des titres de la société BESACIER - la société MP DELOCHE & ASSOCIES SARL, s'est engagée à souscrire par compensation avec la créance détenue sur la société MECELEC à hauteur de 1.3 M€. Les opérations de souscriptions par les sociétés SECONDE CHANCE SAS et MP DELOCHE & ASSOCIES SARL se feront à titre réductible afin de faciliter l'entrée de nouveaux participants permettant d'optimiser l'utilisation du produit net de l'émission au bénéfice du besoin trésorerie lié à la finalisation de la restructuration, à l'équipement et au développement commercial. Ainsi en cas de besoin, l'ensemble des DPS des sociétés SECONDE CHANCE SAS et MP DELOCHE & ASSOCIES SARL pourront faire l'objet, le cas échéant pour faciliter l'accès à de nouveaux souscripteurs, d'une cession partielle ou totale auprès de tiers.

Les sociétés SECONDE CHANCE SAS et MP DELOCHE & ASSOCIES SARL n'ont pas l'intention d'utiliser leurs DPS pour souscrire à titre irréductible dans le cadre de l'émission objet du présent prospectus. Dans l'hypothèse où la société SECONDE CHANCE SAS et/ou MP DELOCHE & ASSOCIES SARL auraient l'intention de céder leurs DPS, elles en informeraient le marché sans délai par voie de communiqué de presse, ou elles en informeraient la Société afin que cette dernière puisse relayer l'information sans délai par voie de communiqué de presse.

La Société SETIAG SARL, bien que contrôlée par Michel-Pierre DELOCHE, n'a pas l'intention d'utiliser ses DPS pour souscrire à titre irréductible et réductible.

Par ailleurs, le groupe SEDAINÉ a manifesté son intention de souscrire pour un montant 5 M€.

CALENDRIER INDICATIF

14/11/2014	Mise à disposition du Prospectus sur le site de MECELEC dans la rubrique Actionnaires et sur le site de CM-CIC Securities
17/11/2014	Ouverture de la période de souscription - Détachement et début des négociations des droits préférentiels de souscription sur NYSE EURONEXT PARIS.
	Ouverture de la date d'autorisation de clôture anticipée
01/12/2014	Clôture de la période de souscription - Fin de la cotation des droits préférentiels de souscription.
04/12/2014	Validation / abandon de la clause d'extension / Diffusion d'un communiqué de presse par la Société annonçant le résultat des souscriptions et l'ouverture du délai de rétractation de 48 heures. La rétractation pourra être faite soit par email adressé à Monsieur Michel Pierre DELOCHE (mp.deloche@mecelec.fr), soit par lettre simple adressée à la Société, à l'attention de Monsieur Michel Pierre Deloche, le cachet de la poste faisant foi.
08/12/2014	Avant 17 heures, clôture du délai de rétractation auprès de CM-CIC Sécurities Diffusion par NYSE EURONEXT PARIS de l'avis d'admission des OCABSA et indiquant le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible.
09/12/2014	
	Émission, Règlement et livraison des OCA - Émission et livraison des BSA.
10/12/2014	Admission des OCA et des BSA aux négociations sur NYSE EURONEXT PARIS.

Pour les actionnaires au nominatif, les souscriptions seront reçues par CM-CIC SECURITIES 6 avenue de Provence - 75441 Paris Cedex 9.

L'établissement centralisateur chargé d'établir le certificat de dépôt des fonds constatant la réalisation de l'augmentation de capital est CM-CIC SECURITIES 6 avenue de Provence - 75441 Paris Cedex 9.

RESUME DU PROSPECTUS

Conformément au règlement CE N°809/2004, Annexes XXII, I, III, V, XII et XIV le résumé du présent Prospectus est présenté sous forme de tableaux numérotés de A1 à E7. Certains tableaux non appropriés à l'émetteur ou aux produits émis ne figurent pas dans le présent résumé ce qui peut induire l'absence de certains numéros. De même si un tableau bien qu'en principe applicable ne faisait pas apparaître d'information pertinente, il y serait mentionné le vocable « *sans objet* ».

SECTION A : INTRODUCTION ET AVERTISSEMENT

A.1 Avertissement au lecteur	Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus. Toute décision d'investir dans les titres financiers qui font l'objet de l'opération doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus. Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de la Communauté européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire. Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris le cas échéant sa traduction et en ont demandé la notification au sens de l'article 212-41
---	--

	du Règlement général de l'AMF, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans valeurs mobilières.
A.2 Consentement de l'émetteur	<i>Sans objet</i>

SECTION B EMETTEUR ET GARANT EVENTUEL

B.1 Raison sociale	La dénomination sociale de la société est « MECELEC ». Dans la présente note d'opération, MECELEC et la « Société » désigne la société MECELEC. Le « Groupe » désigne la Société et l'ensemble de ses filiales consolidées.
B.2 Siège social/ Forme juridique/ Législation applicable/ Pays d'origine	MECELEC est une société anonyme à conseil d'administration (S.A) de nationalité française dont le siège est 07300 MAUVES. Pays d'origine : France.
B.3 Nature des opérations et principales activités	MECELEC est un industriel spécialiste des matériaux composites et des plastiques. Avec ses filiales, MECELEC a réalisé en 2013 un chiffre d'affaires de 43,6 M€ (pour 45,4 M€ en 2012) et comptait au 30/06/2014, 276 salariés pour un chiffre d'affaires semestriel de 16,6 M€ Au titre de l'exercice 2013, 80% du Chiffre d'affaires est réalisé en France et le principal marché à l'exportation est l'Allemagne avec 12%. <u>Historique</u> Créée en 1934, MECELEC est à l'origine un spécialiste de l'équipement de réseaux électriques. A la fin des années 50, la Société a choisi le polyester pour la fabrication de matériels de raccordement électriques, jusque-là en métal. MECELEC est aujourd'hui un industriel spécialiste des matériaux composites et des plastiques. Son activité se déploie sur deux segments de marché : - RESEAUX – MECELEC est un des rares acteurs du marché à offrir une gamme complète d'équipements de raccordement entre des réseaux publics (électrique, télécoms, gaz et eau) et leurs clients. - INDUSTRIE - MECELEC a développé de fortes compétences techniques et industrielles dans la transformation des composites therm durcissables et dans l'injection des thermoplastiques. Cette activité a été renforcée par la création du site de ST AGREVE (1984), l'acquisition de l'activité NOBEL COMPOSITES (2003), puis par celle de SADAC (2011) et de SOTIRA AUTOMOTIVE à Chambéry (2012). <u>Stratégie</u> Depuis 2010, les efforts de rééquilibrage des activités au profit du segment Industrie ont commencé à porter leurs fruits avec une part qui passe de 30% (2010) à 39% (2011) puis à 46% (2012), à 61% en 2013 et à 57% sur le premier semestre 2014 MECELEC confirme son objectif de poursuivre le développement rapide du segment Industrie par le double effet de la croissance organique et d'opérations de croissance externe ciblées. Cette stratégie vise à diversifier le portefeuille de clients et les segments

couverts par MECELEC afin de démultiplier les opportunités de développement. Afin d'atteindre cet objectif, une Direction Commerciale Groupe a été mise en place en 2011. Sa structure est alignée avec les profils et les modes de fonctionnement de ses clients ; Grands Comptes, PME, Distributeurs et Revendeurs. Cette nouvelle Direction Commerciale Groupe a été renforcée au cours des années 2012 et 2013 par l'embauche de commerciaux spécialisés sur les vecteurs de croissance retenus par MECELEC : le segment Industrie et, dans le segment Réseaux, les produits Eau. Ces efforts se poursuivront en 2014.

Segment réseaux

MECELEC est aujourd'hui un des rares acteurs du marché à offrir une gamme complète d'équipements de raccordement entre les réseaux publics et leurs clients.

Les produits

MECELEC réalise pour chaque secteur les produits suivants :

- Pour le secteur Electricité, des coffrets de branchement individuels et collectifs, destinés à l'alimentation de maisons individuelles relevant du tarif bleu (branchement à puissance limitée), de logements collectifs et de branchements à puissance surveillée (anciennement dénommés tarif jaune)
- Pour le secteur Gaz, des coffrets abritant les dispositifs de détente, régulation et comptage.
- Pour le secteur Télécom, des produits destinés au raccordement et à la protection des réseaux.
- Pour le secteur Eau, des coffrets ou des regards abritant les dispositifs de comptage.

Ces produits sont réalisés en polyester renforcé de fibres de verre ou en thermoplastique. Ils sont en général livrés équipés et peuvent être émergents ou enterrés.

La répartition par grandes familles de produits en France est la suivante :

	2012	2013
Electricité	14,2	9,1
Gaz	4,6	3,5
Telecom	0,8	0,7
Eau	1,5	1,5
Autres	1,6	1,9
Total Réseaux	22,7	16,7

Dynamique du secteur et concurrence

Le segment Réseaux évolue sous l'influence de deux facteurs :

- L'évolution de la construction, y compris les installations photovoltaïques pour les coffrets Electricité ;
- Les rénovations entreprises par les communes, communautés de communes pour les réseaux électriques ou par les opérateurs pour les autres réseaux.

Les principaux concurrents sont des entreprises françaises d'une taille comparable à celle de MECELEC :

- MAEC à CAHORS (46)
- SEIFEL à SAINT MALO (35)
- MICHAUD à PONT D'AIN (01)
- DEPAGNE à LA TRONCHE (38)
- BEROMET à MONTREUIL (93)

L'activité Réseaux souffre d'une rentabilité structurellement modeste liée à l'attribution de marchés pluriannuels qui suscitent une concurrence vive, dans un marché dont la croissance est faible

Afin d'optimiser sa performance économique, MECELEC s'appuie sur plusieurs orientations stratégiques :

- La recherche continue de l'excellence industrielle, grâce à un outil de production très performant ;
- Une alliance forte avec NEXANS à qui MECELEC a confié la commercialisation des coffrets électriques dans le marché privé et avec qui MECELEC a constitué plusieurs Groupements Momentanés d'Entreprises (GME) afin de répondre aux marchés EDF, pour lesquels NEXANS apporte ses compétences en connectique ;
- Le renforcement du secteur Eau, plus rentable et à fort potentiel. A cette fin, MECELEC a acquis l'activité Eau de SOTRA-SEPEREF en 2010.

Une part importante du chiffre d'affaires est régie par des marchés pluriannuels dont le renouvellement fait l'objet d'appels d'offres ouverts. Il peut s'ensuivre un risque important sur le chiffre d'affaires et la rentabilité de chacun de ces appels d'offres. Les contrats ERDF ont été renouvelés en 2012, ce qui garantit près de 10 M€ par an pour les cinq années à venir. Les contrats GDF ont été renouvelés en 2013 et représentent environ 2,8 M€ par an pour 4 années.

Les contrats pluriannuels avec ces donneurs d'ordres contiennent des clauses d'indexation du prix basées sur des formules permettant d'ajuster le prix de vente à l'évolution du coût des matières premières.

Segment industrie

Cette activité représente un chiffre d'affaires de 26,4 millions d'euros en 2013. Son poids relatif dans le chiffre d'affaires de MECELEC a progressé de 30% (de 2010) à 61% (2013) grâce à l'acquisition des activités de SADAC et de SOTIRA AUTOMOTIVE à CHAMBERY et à la croissance des clients existants.

La répartition par grand secteur est la suivante :

CA M€	2012	2013
Automobile / Poids		
Lourds / Bus	12,1	16,5
Ferroviaire	4,2	4,9
Eclairage	2,3	2
Paramédical	0,6	0,9
Sécurité	0,2	0,2
Autres	2,1	2,4
Total Industrie	21,5	26,9

	<u>L'outil de production</u> MECELEC utilise 3 principaux procédés de transformation : - Thermodurs – SMC (58% du CA) - Thermodurs – RTM, infusion (26% du CA) - Thermoplastiques – Injection (11% du CA) Chaque site du groupe MECELEC est spécialisé sur un segment de marché et une technologie et est optimisé pour un mode de production précis : - Mauves : composites thermodurcissables (SMC) destinés à des coffrets produits en grandes séries et pièces techniques de grandes dimensions - St Etienne de St Geoirs : composites thermodurcissables (SMC, RTM, contact) pour des séries petites et moyennes - St Agrève : thermoplastiques pour pièces techniques et d'aspect <u>Evolution du périmètre du groupe</u> MECELEC a procédé à l'acquisition de la société BESACIER, société par actions simplifiée au capital de 287 215 euros dont le siège est 50 rue Louis Pradel, Zone Artisanale et Commerciale de CORBAS MONTMARTIN 69960 CORBAS, immatriculée sous le numéro 309 191 195 RCS LYON, intervenant dans le secteur du découpage et de l'emboutissage ; cette acquisition prend effet au 01/07/2014 et les résultats de la société BESACIER seront intégrés dans les comptes consolidés au 31/12/2014. Spécialiste de la production de pièces métalliques de précision, complémentaire à l'activité de MECELEC et en correspondance des choix stratégiques définis, BESACIER, avec un effectif moyen de 50 personnes, comprenant l'intégration d'ETPM, a réalisé en 2013 un chiffre d'affaires de 7 M€ avec un résultat net positif d'environ 4%. MECELEC escompte des synergies de cette acquisition, et en complément du chiffre d'affaires propres réalisé par la société BESACIER, la réalisation d'un chiffre d'affaires complémentaire de 2.5 millions d'euros à compter de 2015. L'acquisition de la société BESACIER a été autorisée par le Conseil d'Administration de la Société qui en a validé le prix (1,8 M€) et ses modalités de paiement, étalé sur trois années avec un montant fixe de 1,2 M€ qui sera payé en OCA en 2014 et une partie variable de 600 K€, et assorti d'une garantie d'actif et de passif. Cette partie variable ne saurait excéder 600 K€ pour les deux exercices cumulés et est fonction de l'évolution de l'EBITDA (<i>earnings before interests, taxes, depreciation and amortization</i>, c'est à dire Résultat avant intérêts financiers, impôts, dépréciations et amortissements), de la société entre 2013 et 2014 et 2014 et 2015. L'évaluation de BESACIER a fait l'objet d'une expertise par un cabinet indépendant. La société SECONDE CHANCE s'est ainsi engagée à souscrire à la présente opération à hauteur de 1,2 M€ par compensation avec la créance détenue sur la société MECELEC suite à la cession par SECONDE CHANCE des titres de la société BESACIER. L'activité de l'établissement de FABREGUES (34) près de MONTPELLIER a été cédée le 15 juillet 2013 au groupe BONNA SABLA, cet établissement ne fait donc plus partie du groupe MECELEC.
--	---

	DANCER INVESTISSEMENT	160 563	5,00%	160 563	5,00%
	J.Y.C SARL	31 720	1,00%	31 720	1,00%
	VANNOOTE Eric	14 122	0,40%	14 122	0,40%
	Concert SECONDE CHANCE	1 635 150	50,90%	1 635 150	50,90%
	Jean-Mary LABROT	20 000	0,60%	40 000	1,20%
	Salariés MECELEC	8 127	0,30%	8 127	0,30%
	Auto détention	17 193	0,50%	0	0,00%
	Autres	1530162	47,70%	1 530 162	47,70%
	Total	3 210 632	100,00%	3 210 632	100,00%
	<i>*SETIAG est contrôlée à 100% par Monsieur Michel-Pierre DELOCHE.</i>				
	Le concert Seconde Chance détient 50,9% du capital et 50,9% des droits de vote et contrôle ainsi la Société.				
	Il existe 2 196 324 BSA en circulation au 5 septembre 2014, soit un nombre potentiel de 5 406 956 actions représentant une dilution potentielle de 68,4% en cas d'exercice de la totalité des BSA.				

B.7 Informations financières sélectionnées	Les données chiffrées présentées ci-dessous sont exprimées en K€ et extraites des données consolidées du Groupe au 30 juin (6 mois établis en norme IFRS) :					
	Compte de résultat consolidé					
		30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
	<i>En milliers d'Euros</i>					
	Chiffre d'affaires	16 579	21 945	43 598	45 452	40 786
	Résultat opérationnel courant	- 2 120	- 2 185	-3 570	-1 477	150
	Résultat opérationnel	- 2 651	- 2 270	36	- 709	728
	Résultat net	- 3 664	-2 573	-1 296	-243	652
	Bilan consolidé					
		30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
	<i>En milliers d'Euros</i>					
	Actifs non courants	7 316	7 562	8 024	9 420	7 755
	Clients et comptes rattachés	6 179	9 434	8 743	9 425	7 923
	Autres actifs court terme	6 650	6 458	11 729	6 818	6 147
	Trésorerie et équivalent de trésorerie	1 169	1 663	1 219	1 408	1 430
	Actifs destinés à être cédés		1 685			
	Actif Total	21 314	26 802	29 715	27 071	23 255
Capitaux propres	3 471	5 762	7 001	8 313	8 653	
Passifs non courants	3 912	4 318	4 522	3 932	4 427	
Dettes de sauvegarde courantes	0	0	0	96	303	

Passifs courants hors dettes de sauvegarde	13 931	16 722	18 192	14 730	9 872
Passif Total	21 314	26 802	29 715	27 071	23 255

Tableau synthétique des capitaux propres et de l'endettement

Situation financière consolidée	30/09/2014	30/06/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
<i>En milliers d'Euros</i>					
Capitaux propres	3 471	3 471	7 001	8 313	8 653
Disponibilités	373	1 169	1 219	1 408	1 430
Dettes bancaires et financières*	6 517	8 498	10 838	9 484	4 999
Fournisseurs plan de sauvegarde**	0	0	0	394	1 553
Autres dettes de sauvegarde**	0	0	0	452	1 803
Dettes d'exploitation courante échues	709	0	2 237	2 958	1 867

* Une importante partie de dettes bancaires et financières est représentée par les mobilisations de créances auprès du factor. Ce montant représente au 30/06/2014 : 4.457 K€, soit 52,4% (il s'élevait au 31/12/2013 à 6.844 K€ sur 10 838 K€ soit 63%).

** Grâce au redressement de ses comptes et au soutien des actionnaires du concert Seconde Chance, MECELEC a pu clôturer ce plan de sauvegarde le 24 avril 2013, 3 ans seulement après le jugement. La sortie de sauvegarde a été financée via un apport en compte courant bloqué de 500 K€ par la société MP DELOCHE & ASSOCIES et d'un financement bancaire d'1M€.

La cession des bâtiments de MAUVES et de SAINT AGREVE pour la somme de 5,3 millions d'euros le 30 décembre 2013 a généré une plus-value de cession de 3.780 K€ dans les comptes du groupe MECELEC au 31 décembre 2013. Cette plus-value a été enregistrée dans le résultat opérationnel non courant sur l'exercice 2013 et la créance de 5,3 millions d'euros inscrite au bilan consolidé en Autres créances et comptes de régularisation. Cette créance a été soldée durant le 1^{er} trimestre 2014 par le paiement du prix de vente.

Tableau consolidé des flux de trésorerie	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
<i>En milliers d'Euros</i>			
Flux de trésorerie généré par l'activité	- 1 359	- 416	74
Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement	3 861	- 631	- 1 467
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement	- 160	2 166	2 136
Ecart de conversion	- 5	2	9
Variation de trésorerie	2 337	1 121	752

	<table><tr><td>Trésorerie et équivalent à l'ouverture</td><td>- 5 256</td><td>- 6 377</td><td>- 6 377</td></tr><tr><td>Trésorerie et équivalent à la clôture</td><td>- 3 288</td><td>- 5 256</td><td>- 5 625</td></tr></table> Les projections de trésorerie (qui incluent les montants relatifs à la fermeture du site de Chambéry) font apparaître un besoin de 1.400 K€ au 31 décembre 2014, qui se décompose comme suit: 800 K€ pour le financement de l'exploitation, 100 K€ au service du remboursement d'emprunt, et 500 K€ pour le financement des investissements. Ces investissements portent sur la réorganisation des sites de production et sur le développement de nouvelles gammes de produits Réseaux et Eau. Les projets d'investissement pour les 3 premiers trimestres 2015 s'élèvent à 800 K€, les remboursements d'emprunts porteront sur un total de 450 K€, tandis que l'exploitation nécessitera 350 K€ de trésorerie. La projection financière à 12 mois fait ainsi ressortir un besoin total de 3.000 K€.	Trésorerie et équivalent à l'ouverture	- 5 256	- 6 377	- 6 377	Trésorerie et équivalent à la clôture	- 3 288	- 5 256	- 5 625
Trésorerie et équivalent à l'ouverture	- 5 256	- 6 377	- 6 377						
Trésorerie et équivalent à la clôture	- 3 288	- 5 256	- 5 625						
B.8 Informations financières pro forma	<i>Sans objet</i>								
B.9 Prévision/estimation du bénéfice	<i>Sans objet</i> L'activité du segment « Réseaux » est déterminée par les évolutions de la construction (logements individuels) ainsi qu'aux opérations de modernisation des réseaux (notamment pour le gaz). D'autres paramètres, par exemple les raccordements photovoltaïques peuvent avoir un effet conjoncturel important, comme cela a été le cas en 2011. Le niveau d'activité 2012 a été stable jusqu'en septembre puis s'est fortement ralenti. Ce ralentissement s'est poursuivi en 2013 et au début de 2014. Le segment Industrie, est plus contrasté. Le secteur du poids lourd est fortement marqué par le ralentissement de l'économie. Le secteur du bus, dont les clients sont des collectivités locales, reste bien orienté. Le secteur Ferroviaire, dont les cycles sont longs, est assez porteur. L'activité et les perspectives restent bonnes pour la clientèle de PME : MECELEC reçoit de nombreuses consultations pour des projets moyens (autour de 100 K€) avec des applications variées : médical, drone, etc... En ce qui concerne les matières premières, les tendances pour 2014 sont à la stabilité. Comme annoncé dans le communiqué du 31 Juillet 2014, suite à la perte d'un contrat avec le client IVECO et d'un climat économique qui reste déprimé, MECELEC ne sera pas en mesure d'atteindre l'objectif d'un résultat à l'équilibre qui avait été annoncé en Avril 2014.								
B.10 rapports d'audit des contrôleurs légaux.	Les informations financières historiques (comptes semestriels consolidés 2014, comptes consolidés 2013, 2012 et 2011) présentées dans le Livre II du Document de Référence faisant partie du Prospectus ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, qui contiennent les observations suivantes : - Pour les comptes semestriels consolidés arrêtés le 30/06/2014 <i>« Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « XII.7.3 Continuité d'exploitation » de l'annexe qui expose l'hypothèse structurante qui sous-tend l'application de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes semestriels consolidés condensés au 30 juin 2014. »</i>								

	- Pour les comptes consolidés clos le 31/12/2012 « Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note VI.3.6 de l'annexe aux comptes consolidés qui expose les principaux éléments relatifs à l'acquisition de l'activité du site de Chambéry auprès de la société Sotira Automotive ». - Pour les comptes consolidés clos le 31/12/2011 « Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note VI.3.4 de l'annexe aux comptes consolidés qui expose les nouvelles normes et interprétations que le groupe a appliquées à compter du 1^{er} janvier 2011 ».
B.11 Déclaration sur le fonds de roulement net	La Société considère qu'à la date de la présente Opération son fonds de roulement net consolidé n'est pas suffisant pour lui permettre de répondre à ses futurs besoins au cours des douze prochains mois, principalement en raison de la charge des financements dont elle dispose qui ne permet pas d'assurer sa liquidité sur cette période. En effet, la trésorerie dont dispose la Société s'élève à 200 K€ tandis que ses obligations pour les douze prochains mois s'établissent à 3.000 K€, ce qui fait ressortir un besoin net en fonds de roulement d'environ 2.800 K€, dont 1.200 K€ d'ici décembre 2014. C'est dans cet objectif de résoudre ses difficultés que la Société a préparé un plan de restructuration, en vue d'assurer sa liquidité et sa pérennité. Le management de la Société est confiant dans la réussite de ce plan de restructuration. La souscription par SECONDE CHANCE et MP DELOCHE & ASSOCIES, qui est réalisée par compensation avec une créance liquide et exigible, ne constitue pas un apport de trésorerie supplémentaire. La Société atteste qu'après cette Opération, le fonds de roulement net consolidé sera suffisant au regard de ses obligations pour les douze mois suivant la date de l'Opération.
B. 17 Notation de l'émetteur ou à ses titres d'emprunt	L'Emetteur ne fait pas l'objet d'une notation. Le présent emprunt n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.

SECTION C : VALEURS MOBILIERES – BSA

C. 1	Obligations Convertibles en Actions (OCA).
Nature et catégorie des valeurs mobilières offertes et admises à la négociation / Numéro d'indentification	50.000 susceptible d'être porté à 57.500 OCABSA. Code ISIN : FR0012057008
C.2 Monnaie de l'émission des OCA	Euros

C.3 Nombre d'actions émises et Valeur nominale	Nombre d'actions émises à la date du prospectus : 3 210 632 Valeur nominale : 3 € Libération : intégrale										
C.5 Restriction imposée à la libre négociabilité des OCA	<i>Sans objet</i>										
C.7 Politique en matière de dividendes	<i>Sans objet</i> <i>La Société n'a pas versé de dividendes au cours des trois dernières années.</i>										
C.8 Droits attachés aux OCA / Rang	Les OCA portent intérêts au taux de 6% par an, annuellement à terme échu. Le taux de rendement actuariel brut des OCA à l'échéance est de 7.71%. Les OCA donnent droit à l'attribution d'action (conversion des OCA en actions) : à tout moment et jusqu'au septième jour calendaire inclus qui précède la date de remboursement normal ou anticipé, soit du 10 décembre 2014 au 9 décembre 2019, les porteurs d'OCA pourront demander l'attribution d'actions de la Société à raison de CENT (100) actions nouvelles contre remise d' UNE (1) Obligation, sous réserve d'ajustement. Les obligations constituent des engagements non subordonnés, directs, inconditionnels et non-assortis de sûretés. La Société s'engage jusqu'au remboursement effectif de la totalité des OCA, à ne pas conférer d'hypothèque sur les biens et droits immobiliers qu'elle peut ou pourra posséder, ni à constituer de nantissement sur ses actifs ou revenus, présents ou futurs, au bénéfice des titulaires d'autres obligations présentes ou futures sans consentir, au préalable ou concomitamment les mêmes garanties et le même rang aux présentes OCA. Cet engagement se rapporte exclusivement aux sûretés consenties au bénéfice des titulaires d'autres obligations et n'affecte en rien la liberté de MECELEC de disposer de la propriété de ses biens ou de conférer toute sûreté sur lesdits biens en toutes autres circonstances.										
C.9 Caractéristiques des OCA (taux d'intérêt, date d'entrée en jouissance, date d'échéance, modalités d'amortissement, rendement, identité du représentant des détenteurs d'OCA)	<table> <tr> <td>Date d'émission</td><td>10 décembre 2014 (la « Date d'Emission »).</td></tr> <tr> <td>Valeur nominale</td><td>300 euros</td></tr> <tr> <td>Prix d'émission des OCABSA</td><td>Au pair, soit 300 euros, payable en une seule fois à la date de règlement en espèce et/ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société et intégralement libérées lors de la souscription</td></tr> <tr> <td>Maturité</td><td>5 ans</td></tr> <tr> <td>Intérêt annuel et Taux de rendement actuariel brut des OCA à l'échéance</td><td>6% par an, annuellement à terme échu 7.71%</td></tr> </table>	Date d'émission	10 décembre 2014 (la « Date d'Emission »).	Valeur nominale	300 euros	Prix d'émission des OCABSA	Au pair, soit 300 euros, payable en une seule fois à la date de règlement en espèce et/ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société et intégralement libérées lors de la souscription	Maturité	5 ans	Intérêt annuel et Taux de rendement actuariel brut des OCA à l'échéance	6% par an, annuellement à terme échu 7.71%
Date d'émission	10 décembre 2014 (la « Date d'Emission »).										
Valeur nominale	300 euros										
Prix d'émission des OCABSA	Au pair, soit 300 euros, payable en une seule fois à la date de règlement en espèce et/ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société et intégralement libérées lors de la souscription										
Maturité	5 ans										
Intérêt annuel et Taux de rendement actuariel brut des OCA à l'échéance	6% par an, annuellement à terme échu 7.71%										

	Remboursement Amortissement normal : in fine, le 10 décembre 2019 par remboursement au pair majoré d'une prime de remboursement de 10% et de l'intérêt couru, soit 348 € par Obligation. Amortissement anticipé : Possible à tout moment, par rachat en bourse ou hors bourse ou par offres publiques; au gré de la Société, à tout moment en totalité ou en partie à compter du 10 décembre 2016 jusqu'à l'échéance des OCA, à un prix de remboursement anticipé égal au pair majoré du montant des intérêts correspondant à la période de calcul d'Intérêt se terminant à la date de remboursement et sous réserve d'un préavis d'au moins 40 jours calendaires, soit à compter du 31 octobre 2016 au plus tôt et si la moyenne arithmétique, calculée sur 20 jours de bourse consécutifs parmi les 40 jours consécutifs choisis par la Société qui précèdent la parution de l'avis de remboursement anticipé, la moyenne du produit des premiers cours cotés de l'action de la Société, constatés sur Euronext Paris, excède 125% du ratio de conversion des actions, soit 3,75€. Dans cette hypothèse, les obligations ainsi amorties par anticipation seront imputées proportionnellement sur le montant de l'emprunt restant à rembourser. A tout moment, pour la totalité des OCA en circulation sous réserve d'un préavis d'au moins 40 jours calendaires, par remboursement, au pair majoré des intérêts courus, si leur nombre restant en circulation est inférieur à 15 % du nombre d'OCA émises. Exigibilité anticipée : en cas de défaut de la Société les Obligations deviendront exigibles. Date de Conversion Droit à l'attribution d'action (conversion des OCA en actions) : à tout moment et jusqu'au septième jour calendaire inclus qui précède la date de remboursement normal ou anticipé, soit du 10 décembre 2014 au 9 décembre 2019, les porteurs d'OCA pourront demander l'attribution d'actions de la Société à raison de CENT (100) actions nouvelles contre remise d'UNE (1) Obligation, sous réserve d'ajustements. Parité 1 OCA pour 100 actions nouvelles, sous réserve d'ajustement. Jouissance 10/12/2014 Représentant Monsieur Pierre GRANDJEAN représentera la Masse dans la période intérimaire avant l'Assemblée Générale des obligataires.
C.10 Influence des instruments sous-jacents sur la valeur de	<i>Sans objet</i>

L'investissement (paiement des intérêts)	
C.11 Demande d'admission des OCA à la négociation sur un marché réglementé	Oui. Sur le marché Euronext C géré par NYSE EURONEXT dès leur émission prévue le 104/12/2014, sur une 3 ^{ème} ligne de cotation.
C. 1 bis Nature et catégorie des BSA offertes et admises à la négociation / Numéro d'identification	A chaque OCA sont attachés 100 Bons de Souscription d'Actions (BSA). Code ISIN : FR0012057149
C.2 bis Monnaie de l'émission des BSA	<i>Euros</i>
C.3 bis Nombre de BSA émises et Valeur nominale	5.000.000 BSA, susceptible d'être porté à 5.750.000 BSA en cas d'exercice intégral de la clause d'extension, attribués gratuitement et détachés de chaque OCA. A chaque OCA sont attachés 100 BSA.
C.8 bis Droits attachés aux BSA	1 BSA permet de souscrire à 1 action nouvelle Les Actions Ordinaires Nouvelles souscrites par exercice des BSA porteront jouissance du premier jour de l'exercice social au cours duquel les BSA auront été exercés et le prix de souscription réglé Suspension de l'exercice des bons de souscription : En cas d'émission de nouveaux titres de capital, ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, ainsi qu'en cas de fusion scission, le Conseil d'administration se réserve le droit de suspendre l'exercice des BSA pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois, cette faculté ne pouvant en aucun faire perdre aux porteurs de BSA le droit de souscrire à des actions nouvelles de la Société. Dans ce cas, un avis sera publié au bulletin des annonces légales et officielles (BALO) quinze jours au moins avant la date d'entrée en vigueur de la suspension pour informer les porteurs de BSA de la date à laquelle les BSA seront suspendus et de la date à laquelle leur exercice reprendra. Cette information fera également l'objet avis publié par NYSE Euronext Paris.
C.5 bis Restriction imposée à la libre négociabilité des BSA	Rachat et annulation des BSA possible à tout moment, en bourse ou hors bourse, ou par offres publiques. Les BSA rachetés en bourse ou hors bourse ou par voie d'offres publiques seront annulés

C.11 bis Demande d'admission des BSA à la négociation sur un marché réglementé	Oui. Sur le marché Euronext C géré par NYSE EURONEXT dès leur émission prévue le 10/12/2014, sur une 4 ^{ème} ligne de cotation.
C.15 bis Influence de l'action sous-jacente sur la valeur de l'investissement	La valeur des BSA dépend principalement : (i) des caractéristiques propres aux BSA : Prix d'Exercice, parité d'exercice, période d'exercice ; et (ii) des caractéristiques du sous-jacent et des conditions de marché : cours de l'action sous-jacente, volatilité de l'action sous-jacente, estimation des dividendes futurs et taux d'intérêt sans risque.
C.16 Date d'exercice des actions par exercice des BSA	Sous réserve des conditions de suspension de l'exercice de ces BSA, à tout moment dès l'émission et jusqu'au septième jour ouvré inclus qui précède la date de remboursement normal des OCA (10/12/2019) soit du 10 décembre 2014 au décembre 2019 [Maturité de 5 ans]. Les BSA qui n'auront pas été exercés au plus tard le 9 décembre 2019 deviendront caducs et perdront toute valeur
C.17 Procédure de règlement des actions sur exercice des BSA	Libérables en numéraire, (en espèce et/ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société) et intégralement lors de la souscription.
C.18 Modalités relatives au produit des instruments dérivés	<i>Sans objet</i>
C.19 Prix d'exercice des BSA	4 euros (soit 3 euros de valeur nominale et 1 euro de prime d'émission)
C.20 Type de sous-jacent	Actions MCLC - FR0000061244.

SECTION D : RISQUES

D.1 Principaux risques propres à l'émetteur et à ses activités	Les investisseurs sont invités avant toute décision d'investissement, à prendre en considération les principaux facteurs de risque propres à la société et à son secteur d'activité, qui sont les suivants : – les risques financiers (les risques de marché, crédit, liquidité) – les risques liés à la situation financière du Groupe – les risques liés aux secteurs d'activités du Groupe, notamment à la sensibilité de ses métiers aux cycles économiques, à la dépendance à l'égard de la consommation des particuliers sur certains de ses métiers, aux fluctuations des prix des matières premières, à sa présence internationale, à la réglementation et à son évolution et aux évolutions technologiques ;
---	--

	– les risques liés aux activités du Groupe, notamment aux restructurations conduites par le Groupe, à la concurrence, à la dépendance vis-à-vis des clients et de certains fournisseurs, au recours à l'assurance-crédit, à l'interruption de l'exploitation des sites de production du Groupe, aux acquisitions et investissements et aux atteintes ou risques des sites exploités par le Groupe et plus précisément ; Risques liés à l'outillage : La production est dépendante du bon fonctionnement des outillages (moules). Les moules du coffre CIBE ® permettent de réaliser 22% du CA du site de Mauves et 9% du CA de MECELEC. Les conséquences d'un incident ou d'une casse de l'outillage seraient donc majeures, en termes de revenu et de taux de service. MECELEC a donc décidé d'investir dans un deuxième jeu de moules qui est production depuis novembre 2012. Risques incendie : Les activités de plasturgie sont exposées au risque incendie, comme l'a démontré l'incendie qui a détruit une partie d'un atelier à Mauves en mars 2009. La prévention de ce risque est une préoccupation constante et MECELEC recherche en permanence les meilleures stratégies pour éviter les départs d'incendie ou en minimiser les conséquences. Cette recherche s'appuie sur les conseils des assureurs ainsi que sur l'examen des meilleures pratiques mises en œuvre sur chaque site. Parmi ces mesures on citera : procédures très strictes pour l'arrêt des presses et son contrôle, détection des points chauds par caméra thermique, arrêt automatique des réchauffeurs en fonction de la température, confinement des réchauffeurs. Risques amiante : La société n'utilise plus d'amiante depuis 1997 dans ses produits. Une enquête approfondie a été réalisée par le CHSCT pour retrouver tous les cas où du personnel de l'entreprise aurait pu être exposé antérieurement à un risque amiante. Il est ressorti de cette enquête qu'en dépit du fait que l'entreprise n'a jamais eu d'activité de travail de matériaux amiantés à l'état libre il y a eu des utilisations de différents types de matériaux à base d'amiante. L'enquête a conclu que le personnel a pu être exposé au risque d'inhalation de poussières d'amiante. Risques fournisseurs : Pour la plupart des produits achetés, MECELEC dispose de plusieurs sources ce qui limite la situation de dépendance et le risque Fournisseur. Néanmoins, il convient de souligner que MECELEC a un seul fournisseur pour le tissu de verre, qui rentre dans la fabrication de la plupart des coffrets « Réseaux ». Risques clients : Les 4 premiers clients représentent en 2013 respectivement 21%, 17%, 13% et 8%, pour un total de 59%. Une part importante du chiffre d'affaires est régie par des marchés pluriannuels dont le renouvellement fait l'objet d'appels d'offres ouverts. Il peut s'ensuivre un risque important sur le chiffre d'affaires et la rentabilité de chacun de ces appels d'offres. Les contrats ERDF ont été renouvelés en 2012, ce qui garantit près de 10 M€ par an pour les cinq années à venir. Les contrats GDF ont été renouvelés en 2013 et représentent 2,8 M€ par an sur 4 ans. Le chiffre d'affaires réalisé par le groupe MECELEC au titre de ces contrats pluriannuels représentait 51% du CA total consolidé pour l'exercice 2010, 33% pour l'exercice 2011, 29% pour l'exercice 2012 et enfin 23% pour l'exercice 2013 Risques liés à l'évolution du marché de la construction des logements en France (Segment Réseau) : La demande d'enveloppes abritant les dispositifs de raccordement aux réseaux est fortement dépendante du volume des constructions individuelles. Cette dépendance assure une demande régulière sur longue période mais peut provoquer des fluctuations importantes à court terme. Risques liés à la stratégie de croissance externe : Ce type de stratégie recèle certains risques intrinsèques tenant notamment aux incertitudes sur la complémentarité, sur les synergies attendues et sur la consistance des actifs et passifs des cibles, incertitudes que la qualité des audits réalisés ne peut totalement neutraliser. Risques de liquidité : La procédure de sauvegarde entreprise en 2008 a eu un impact défavorable sur la trésorerie de MECELEC. Cette situation s'est considérablement améliorée grâce aux résultats publiés par MECELEC de 2010 à 2012, au respect sans faille des échéances et aux négociations entreprises par la
--	--

	Direction. Les banques de MECELEC ont accordé depuis 2011 des lignes de crédit-bail, puis en 2013 de nouveaux emprunts afin de faciliter la sortie de sauvegarde. Ainsi, une grande majorité de fournisseurs a restauré des conditions de paiement normales. Il est fait appel à un factor afin de mobiliser le poste clients pour l'ensemble des créances domestiques du groupe. La retenue de garantie est de 5%. Cependant, la trésorerie dont dispose la société s'élève à 200 K€ tandis que ses obligations pour les 12 prochains mois s'établissent à 3.000 K€, ce qui fait ressortir un besoin net en fonds de roulement de 2.800 K€, dont 1.400 K€ dès décembre 2014. Risques matière première : Les achats destinés à la production représentent 47,4% du CA. MECELEC n'achète pas de matières premières mais des produits semi-finis ou des composants. Le prix de certains produits (câbles, résine) sont influencés de façon assez directe par le prix des matières premières qui les composent (métaux, dérivés du pétrole).
D.3 Informations clés concernant les principaux risques propres aux valeurs mobilières	• L'importance faciale du taux de rendement actuariel de cette émission doit être considérée concomitamment aux caractéristiques propres à l'Emetteur et aux risques qu'il présente. Au 30 juin 2014, la Société présente une dette financière longue et moyen terme d'un montant total de 2.452 K€ et une dette financière totale de 8.498 K€. L'émission obligataire faisant l'objet de la présente note d'opération viendra s'ajouter au niveau d'endettement actuel de la Société. Si l'évolution du cours de l'action rendait impossible la conversion de ces OCA ou l'exercice des BSA détachés, le Groupe aurait à rembourser au final 16,5 M€. Les intérêts annuels à verser aux porteurs d'OCA objet du présent prospectus pourraient représenter jusqu'à près de 900 K€. Le Groupe a réalisé plusieurs acquisitions et un risque pourrait exister sur la valorisation des actifs liés aux écarts d'acquisition. Un endettement trop important pourrait affecter défavorablement la capacité d'emprunt de la Société, ainsi que les perspectives de croissance de celle-ci. • Risque sur la qualité de crédit de l'Emetteur. L'absence de notation de crédit de l'Emetteur présente une absence d'évaluation de sa capacité à faire face à ses obligations de paiement. • Risque sur l'absence de liquidité : Il convient de noter qu'à la date d'émission du présent Prospectus les OCA émises ne disposent pas de contrat de liquidité. Ainsi, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs titres avant l'échéance ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. • Du fait de la participation formulée par certains actionnaires (voir paragraphe Intention de souscription des principaux actionnaires) et de celle exprimé par le Groupe SEDAINE, le montant envisagé de l'opération est compris entre 7,5 et 15 millions d'euros. Ainsi, il convient de noter que la présente opération n'est pas soumise à un montant minimal pour le succès de l'opération. La présente opération ne pourrait ainsi nullement être remise en cause, du fait de la participation des sociétés MP DELOCHE & ASSOCIES, SECONDE CHANCE et du Groupe SEDAINE à hauteur d'un montant de 7.5 millions d'euros. La souscription par SECONDE CHANCE et MP DELOCHE & ASSOCIES, qui est réalisée par compensation avec une créance liquide et exigible, ne constitue pas un apport de trésorerie supplémentaire. Cette fourchette implique : - une incertitude sur le montant finalement levé par l'Emetteur, ce montant pouvant toutefois être insuffisant pour financer l'ensemble des objectifs de développement détaillés dans le présent prospectus et pourrait induire la mise en place de solutions alternatives de financement. Ainsi en cas de réalisation partielle, priorité sera donnée à la finalisation de la réorganisation industrielle et à la R&D (Voir tableau de l'article 3.4) : - un niveau de liquidité des obligations difficile à évaluer au moment de la souscription. A noter que la situation financière à court terme et la viabilité de la société ne dépend pas de la bonne fin de l'opération dans sa totalité. • MECELEC pourra à partir de la date de paiement du deuxième coupon (soit le 10 décembre 2016 au plus tôt), à son seul gré, procéder au remboursement anticipé intégral au pair des OCA restant en

	circulation. Les porteurs percevront normalement le coupon couru à cette date. La mise en œuvre d'un remboursement anticipé pourra réduire significativement le rendement attendu par les investisseurs, qui ne sont pas assurés de pouvoir réinvestir les fonds ainsi remboursés à un taux équivalent à celui servi par les présentes obligations (voir article 4.7.1.3.). • Les OCA sont des titres financiers complexes comprenant notamment une composante obligataire et une composante optionnelle liée aux actions de la Société qui ne sont pas nécessairement appropriés pour tous les investisseurs. • Le marché des droits préférentiels de souscription pourrait n'offrir qu'une liquidité limitée et être sujet à une grande volatilité. A noter qu'à la date du visa, les DPS ont une valeur théorique négative. Par ailleurs, en cas de baisse du prix de marché des actions de la société, les droits préférentiels de souscription pourraient perdre de leur valeur. • En cas de baisse du prix de marché des actions de la Société, les droits préférentiels de souscription pourraient perdre de leur valeur. • Des ventes d'actions de la Société ou de droits préférentiels de souscription pourraient intervenir sur le marché pendant la période de souscription s'agissant des droits préférentiels de souscription, ou pendant ou après la période de souscription, s'agissant des actions et pourraient avoir un impact défavorable sur le cours de l'action. • Ventes d'actions nouvelles résultant de la conversion d'OCA ou de la souscription de BSA. La cession d'un nombre important d'actions de la Société pourrait avoir un impact significatif sur le cours des actions. • Aucune assurance ne peut être donnée quant au fait qu'un marché va se développer pour les OCA et les BSA, si un tel marché se développe, ces OCA et les BSA pourraient être sujets à une plus grande volatilité que celle des actions existantes de la Société. • Les actionnaires qui n'exerceraient pas leurs droits préférentiels de souscription verraient leur participation dans le capital social de la Société diluée en cas de conversion des OCA et/ou d'exercice des BSA. • En cas d'exercice éventuel de la Clause d'extension, tout actionnaire qui n'aurait pas transmis à son intermédiaire financier d'ordre pourrait être en partie diluée dans cette opération. • Risque de dilution lié à l'existence de BSA, d'OCA et de BSA émis en 2010 : Ces instruments pourraient engendrer une dilution du capital des actionnaires non bénéficiaires. A titre indicatif, l'incidence de l'émission sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1% du capital social de la Société préalablement à l'émission et ne souscrivant pas à celle-ci (<i>calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 30/09/2014</i>) serait la suivante :														
	<table><tr><th>Incidence de l'émission des actions</th><th>Nombre d'actions créées</th><th>Nombre de droits de vote créés</th><th>Nombre d'actions cumulé</th><th>Quotte part de 1% dans le capital</th><th>Nombre de droits de vote cumulé</th><th>Quotte part de 1% des Droits de vote</th></tr><tr><td>Avant augmentation de capital <i>Source: déclaration nombre d'actions et droits de vote au 31/09/2014</i></td><td>3 210 632</td><td>3 231 371</td><td>3 210 632</td><td>1%</td><td>3 231 371</td><td>1%</td></tr></table>	Incidence de l'émission des actions	Nombre d'actions créées	Nombre de droits de vote créés	Nombre d'actions cumulé	Quotte part de 1% dans le capital	Nombre de droits de vote cumulé	Quotte part de 1% des Droits de vote	Avant augmentation de capital <i>Source: déclaration nombre d'actions et droits de vote au 31/09/2014</i>	3 210 632	3 231 371	3 210 632	1%	3 231 371	1%
Incidence de l'émission des actions	Nombre d'actions créées	Nombre de droits de vote créés	Nombre d'actions cumulé	Quotte part de 1% dans le capital	Nombre de droits de vote cumulé	Quotte part de 1% des Droits de vote									
Avant augmentation de capital <i>Source: déclaration nombre d'actions et droits de vote au 31/09/2014</i>	3 210 632	3 231 371	3 210 632	1%	3 231 371	1%									

	Après augmentation de capital à 100% par conversion des obligations convertibles	5 000 000	5 000 000	8 210 632	0,39%	8 231 371	0,39%
	Après application de la clause d'extension, augmentation de capital à 100% par conversion des obligations convertibles	5 750 000	5 750 000	8 960 632	0,36%	8 981 371	0,36%
	Après augmentation de capital à 100% par exercice des Bons de Souscription d'Actions	5 000 000	5 000 000	13.210.632	0,24%	13.231.371	0,24%
	Après application de la clause d'extension, augmentation de capital à 100% par exercice des bons de souscription d'Actions	5 750 000	5 750 000	14 710 632	0,22%	14 731 371	0,22%
	Après augmentation de capital à 100% par exercice des Bons de Souscription d'Actions 2010	2 196 324	2 196 324	15 406 956	0,21%	15 427 695	0,21%

Source:
émission de 2
197 328
ABSA -
Parité 1/1
moins 1004
BSA exercés
constatés en
2012,2013 et
2014

Après
application
de la clause
d'extension,
augmentation
de capital à
100% par
exercice des
Bons de
Souscription
d'Actions
2010

2 196 324	2 196 324	16 906 956	0,19%	16 927 695	1,91%
-----------	-----------	------------	-------	------------	-------

Source:
émission de 2
197 328
ABSA -
Parité 1/1
moins 1004
BSA exercés
constatés en
2012,2013 et
2014

Ce tableau n'inclut pas la gestion des droits de vote double.

- Le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer et baisser en-dessous des ratios respectifs initiaux de prix de conversion des OCA et des BSA émis sur exercice des droits préférentiels de souscription. Ainsi, aucune assurance ne peut être donnée sur le fait que, postérieurement à l'exercice des droits préférentiels de souscription, les investisseurs pourront vendre leurs actions de la Société à un prix égal ou supérieur au prix de conversion pour les OCA ou de souscription pour les BSA. La volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient fluctuer significativement.
- Les fluctuations de marchés, la conjoncture économique, les opérations financières en cours, les performances inhérentes à la Société et/ou de facteurs psychologiques pourraient accroître la volatilité du cours des actions MECELEC.
- Les modalités des OCA pourraient être modifiées avec le consentement de la masse des titulaires d'obligations.
- Le prix de marché des OCA et des BSA dépendra de nombreux paramètres (cours de l'action de la Société, volatilité, taux d'intérêt, risque de crédit, niveau de dividende, etc.) ; il pourrait fluctuer et baisser au-dessous du prix de souscription des OCA.
- Les titulaires d'OCA bénéficient d'une protection anti-dilutive limitée.
- La mise en œuvre d'un remboursement anticipé par la Société pourra réduire significativement le rendement attendu par les investisseurs, qui ne sont pas assurés de pouvoir réinvestir les fonds ainsi remboursés à un taux équivalent à celui servi par les présentes obligations.

D.6 Avertissement	En complément des facteurs de risques liés à l’Emetteur et aux Obligations, le Porteur prend un risque en capital non mesurable a priori s’il réalise son investissement ou cède les Obligations avant l’échéance normale ou anticipée lorsque les conditions de déclenchement sont remplies, l’éventuelle perte en capital pouvant être partielle ou totale.
------------------------------------	--

SECTION D : OFFRE

E.2 Raison de l’offre et utilisation du produit de l’émission	Les projections de trésorerie (qui incluent les montants relatifs à la fermeture du site de Chambéry) font apparaître un besoin de 1.400 K€ au 31 décembre 2014, qui se décompose comme suit: • 800 K€ pour le financement de l’exploitation, • 100 K€ au service du remboursement d’emprunt, • 500 K€ pour le financement des investissements. Ces investissements portent sur la réorganisation des sites de production et sur le développement de nouvelles gammes de produits Réseaux et Eau. Les projets d’investissement pour les trois premiers trimestres 2015 s’élèvent à 800K€, les remboursements d’emprunts porteront sur un total de 450 K€, tandis que l’exploitation nécessitera 350 K€ de trésorerie. La projection financière à 12 mois fait ainsi ressortir un besoin total de 3.000 K€. Les principales utilisations du produit de l’émission sont : - Besoin de trésorerie lié à la finalisation de la restructuration, à l’équipement et au développement commercial ainsi qu’à la mise en œuvre du programme de <i>rebranding</i> des produits de la société et de la R&D ; - Améliorer les moyens financiers pour répondre aux besoins en fonds de roulement (BFR) de la Société, diversifier ses sources de financement, d’en allonger la maturité moyenne et de lui donner les moyens de renforcer potentiellement ses fonds propres ; - Financer le développement commercial de la Société, notamment à l’export ; Et pour le solde conforter et/ou redynamiser la liquidité du titre sur le Marché et la cotation au travers de la mise en place d’un contrat d’animation et de liquidité conforme aux prescriptions de l’AMF et géré par un Prestataire de Services d’Investissement –PSI. Il convient de rappeler que si l’émission était inférieure à 75% du montant de 15 M€ annoncés, la Société organisera un délai de rétractation de 48 heures à compter du communiqué de presse annonçant ce délai. Ce communiqué de presse sera publié le soir de la clôture de la période de souscription. Les sociétés SECONDE CHANCE SAS et MP DELOCHE & ASSOCIES SARL, associés faisant partie du concert SECONDE CHANCE, détiennent chacune un compte courant ouvert dans les livres de la société MECLEEC pour un montant de 1,2 M€ pour la société SECONDE CHANCE et 1,3 M€ pour la société MP DELOCHE. La souscription par ces deux sociétés s’effectuera donc par compensation de créance pour un montant global de 2,5 M€, le solde des souscriptions devant être réalisé en numéraire.
--	--

Montant total net du produit de l'émission / dépenses totales estimées liées à l'émission	Il convient de noter que, quelques soit le montant total levé dans le cadre de la présente offre, la hiérarchie des objectifs présentées ci-dessus devrait être respectées. Cependant, la répartition du produit de l'offre ne sera pas la même selon le montant levé. Ainsi, le tableau ci-dessous présente différents schémas indicatifs d'allocation du produit de l'offre par objectifs et en fonction du montant levé par la Société :				
	Objectifs d'utilisation des souscriptions	7,5 M€	10 M€	15 M€	17,25 M€
	Compensation de créances (comme indiqué ci-dessus)	2,5 M€	2,5 M€	2,5 M€	2,5 M€
	Souscriptions en numéraires	5 M€	7,5 M€	12,5 M€	15 M€
	Financement de la réorganisation industrielle	2 M€	3,3 M€	5,625 M€	6 M€
	Améliorer les moyens financiers / BFR	1,25 M€	1,5 M€	1,875 M€	2,25 M€
	Investissement de production et de R&D	1 M€	1,125 M€	1,875 M€	2,25 M€
	Financement du développement commercial	700 K€	1,125 M€	1,875 M€	2,25 M€
	Mise en place d'un contrat de liquidité	50 000 €	225 K€	625 K€	750 K€
	Optimisation de la rentabilité via des acquisitions ciblées et locales	0%	225 K€	625 K€	1,5 M€
		5 M€	7,5 M€	12,5 M€	15 M€
	Produit net estimé de l'émission : environ 14.5 M€ susceptible d'être porté à environ 16.75 M€ Produit Brut de l'émission 15 M€ euros susceptible d'être porté à 17,25 M€				
E.3 Modalités et conditions de l'offre	Montant de l'émission clause d'extension Prix	Emission, avec maintien du DPS, d'un emprunt obligataire d'un montant nominal maximum de 15.000.000 d'euros représenté par 50 000 OCA assorties de BSA (ensemble les « OCABSA »), d'une valeur nominale de 300 euros, Emission susceptible d'être portée à un montant nominal maximum de 17.250.000 euros par l'émission de 7 500 OCABSA supplémentaires en cas d'exercice intégral éventuel de la clause d'extension ; Au pair, 300 euros.			

	Irrévocabilité des ordres Les ordres de souscription sont irrévocables. Droit préférentiel de souscription La souscription des OCABSA sera réservée, par préférence : • aux porteurs d'actions existantes enregistrées comptablement sur leur compte-titres à l'issue de la journée comptable du 31 octobre 2014, • aux cessionnaires des droits préférentiels de souscription. Les titulaires de droits préférentiels de souscription pourront souscrire : • à titre irréductible à raison d'1 OCABSA pour 64 actions existantes possédées; • et, à titre réductible le nombre d'actions nouvelles qu'ils désireraient en sus de celui leur revenant du chef de l'exercice de leurs droits à titre irréductible. Valeur théorique du droit préférentiel de souscription La valeur nominale unitaire des obligations convertibles, en correspondance de la valeur nominal d'émission des actions nouvelles à la suite de conversion sans prime d'émission à 3,00 euros, rapporté au dernier cours coté de l'action en dessous du nominal, ne laisse pas apparaître de différentiel positif immédiat permettant de pré évaluer positivement la première cotation du DPS Intention de souscription des principaux actionnaires Les sociétés SECONDE CHANCE SAS et MP DELOCHE & ASSOCIES SARL, associés faisant partie du concert SECONDE CHANCE, ont formulé leur intention de souscrire à hauteur de 2.5 M€ à titre réductible : la société SECONDE CHANCE s'est engagée à souscrire à hauteur de 1,2 M€ par compensation avec la créance détenue sur la société MECELEC suite à la cession par SECONDE CHANCE des titres de la société BESACIER - la société MP DELOCHE & ASSOCIES SARL, s'est engagée à souscrire par compensation avec la créance détenue sur la société MECELEC à hauteur de 1.3 M€. Les opérations de souscriptions par les sociétés SECONDE CHANCE SAS et MP DELOCHE & ASSOCIES SARL se feront à titre réductible afin de faciliter l'entrée de nouveaux participants permettant d'optimiser l'utilisation du produit net de l'émission au bénéfice du besoin trésorerie lié à la finalisation de la restructuration, à l'équipement et au développement commercial. Ainsi en cas de besoin, l'ensemble des DPS des sociétés SECONDE CHANCE SAS et MP DELOCHE & ASSOCIES SARL pourront faire l'objet, le cas échéant pour faciliter l'accès à de nouveaux souscripteurs, d'une cession partielle ou totale auprès de tiers. Les sociétés SECONDE CHANCE SAS et MP DELOCHE & ASSOCIES SARL n'ont pas l'intention d'utiliser leurs DPS pour souscrire à titre irréductible dans le cadre de l'émission objet du présent prospectus. Dans l'hypothèse où la société SECONDE CHANCE SAS et/ou MP DELOCHE & ASSOCIES SARL auraient l'intention de céder leurs DPS, elles en informeraient le marché sans délai par voie de communiqué de presse, ou elles en informeraient la Société afin que cette dernière puisse relayer l'information sans délai par voie de communiqué de presse. La Société SETIAG SARL, bien que contrôlée par Michel-Pierre DELOCHE, n'a pas l'intention d'utiliser ses DPS pour souscrire à titre irréductible et
--	---

	réductible. Intention de tiers Le Groupe SEDAINE a formulé son intention de souscrire des OCABSA à hauteur de 5M€ à titres réductible. Garantie L'émission ne fait pas l'objet d'un contrat de garantie Toutefois, si l'émission était inférieure à 75% du montant de 15 M€ annoncés, la Société organisera un délai de rétractation de 48 heures à compter du communiqué de presse annonçant ce délai. Ce communiqué de presse sera publié le soir de la clôture de la période de souscription. Incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres A titre indicatif, l'incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres consolidés par action (<i>calculs effectués sur la base des capitaux propres consolidés part du groupe au 31/12/2013 - tels qu'ils ressortent des comptes consolidés au 31/12/2013 - et du nombre d'actions composant le capital social de la Société à cette date après déduction des actions auto-détenues</i>) serait la suivante(en euros) : <table><tr><th></th><th colspan="2">Quote-part des capitaux propres par action (en €)</th></tr><tr><th></th><th>Base non diluée</th><th>Base diluée⁽¹⁾</th></tr><tr><td>Avant émission des OCABSA</td><td>2.18</td><td>2.72</td></tr><tr><td>Après conversion des OCA</td><td>2.68</td><td>2.85</td></tr><tr><td>Après conversion des OC et exercice des BSA</td><td>3.18</td><td>3.23</td></tr></table> ⁽¹⁾ Exercice de 2 196 324 BSA 2010		Quote-part des capitaux propres par action (en €)			Base non diluée	Base diluée ⁽¹⁾	Avant émission des OCABSA	2.18	2.72	Après conversion des OCA	2.68	2.85	Après conversion des OC et exercice des BSA	3.18	3.23
	Quote-part des capitaux propres par action (en €)															
	Base non diluée	Base diluée ⁽¹⁾														
Avant émission des OCABSA	2.18	2.72														
Après conversion des OCA	2.68	2.85														
Après conversion des OC et exercice des BSA	3.18	3.23														
	Procédure d'exercice du droit préférentiel de souscription Pour exercer leurs droits préférentiels de souscription, les titulaires devront en faire la demande auprès de leur intermédiaire financier habilité à tout moment entre le 17 novembre 2014 et le 04 décembre 2014 inclus et payer le prix de souscription correspondant. Les droits préférentiels de souscription non exercés seront caducs de plein droit à la fin de la période de souscription, soit le 4 décembre 2014 à la clôture de la séance de bourse. Les titulaires de droits préférentiels de souscription pourront souscrire : - à titre irréductible à raison d'1 OCABSA pour 64 actions existantes possédées; - et, à titre réductible le nombre d'OCABSA qu'ils désireraient en sus de celui leur revenant du chef de l'exercice de leurs droits à titre irréductible. <u>Droit préférentiel de souscription à titre irréductible</u> La souscription des OCABSA est réservée, par préférence, aux actionnaires existants ou aux															

cessionnaires de leurs droits préférentiels de souscription, qui pourront souscrire à titre irréductible, à raison de 1 OCABSA pour 64 droits préférentiels de souscription, sans qu'il soit tenu compte des fractions. Les actionnaires ou cessionnaires de leurs droits préférentiels de souscription qui ne posséderaient pas, au titre de la souscription à titre irréductible, un nombre suffisant d'actions anciennes ou de droits préférentiels de souscription pour obtenir un nombre entier d'OCABSA pourront acheter ou vendre le nombre de droits préférentiels de souscription permettant d'atteindre le multiple conduisant à un nombre entier d'OCABSA.

Droit préférentiel de souscription à titre réductible

Les actionnaires et les cessionnaires des droits préférentiels de souscription auront la faculté de souscrire à titre réductible proportionnellement à leurs droits et, en tout état de cause, dans la limite de leurs demandes.

En même temps qu'ils déposeront leurs souscriptions à titre irréductible, les actionnaires ou les cessionnaires de leurs droits pourront souscrire à titre réductible le nombre d'OCABSA qu'ils souhaiteront, en sus du nombre d'OCABSA résultant de l'exercice de leurs droits à titre irréductible.

Les OCABSA éventuellement non absorbées par les souscriptions à titre irréductible seront réparties et attribuées aux souscripteurs à titre réductible. Les ordres de souscription à titre réductible seront servis dans la limite de leur demande et au prorata du nombre d'actions anciennes dont les droits auront été utilisés à l'appui de leur souscription à titre irréductible, sans qu'il puisse en résulter une attribution de fraction d'OCABSA.

Possibilité de clôture anticipée

En cas de sursouscription, sur simple constatation et décision 10 jours de bourse après l'ouverture de la souscription, soit le 01 décembre 2014 au plus tôt, la société pourra procéder à la clôture anticipée de tout ou partie de la présente opération.

Délai de rétractation

Si l'émission était inférieure à 75% du montant de 15 M€ annoncés, la Société organisera un délai de rétractation de 48 heures à compter du communiqué de presse annonçant ce délai. Ce communiqué de presse sera publié le soir de la clôture de la période de souscription.

Réductions éventuelles

En cas de demande supérieure à l'offre d'OCA faisant l'objet de la présente émission, il sera appliqué un taux de réduction calculé de la manière suivante :

Taux de réduction = Nombre total d'OCA offertes / Nombre total d'OCA demandées

Etant attendu que le nombre total d'OCA offertes correspondra au nombre d'OCA que la Société souhaite émettre. Le nombre d'OCA servies à chacun des souscripteurs sera alors arrondi à l'unité inférieure.

Calendrier indicatif de l'émission d'OCABSA

13/11/2014	Visa de l'AMF sur le prospectus
14/11/2014	Diffusion d'un communiqué de presse de la Société décrivant les principales caractéristiques de l'émission et les modalités de mise à disposition du Prospectus.
14/11/2014	Diffusion par NYSE EURONEXT PARIS de l'avis d'émission
14/11/2014	Mise à disposition du Prospectus sur le site de MECELEC dans la rubrique Actionnaires et sur le site de CM-CIC Securities
17/11/2014	Ouverture de la période de souscription - Détachement et début des négociations des droits préférentiels de souscription sur NYSE EURONEXT PARIS.
01/12/2014	Ouverture de la date d'autorisation de clôture anticipée
04/12/2014	Clôture de la période de souscription - Fin de la cotation des droits préférentiels de souscription. Validation / abandon de la clause d'extension / Diffusion d'un communiqué de presse par la Société annonçant le résultat des souscriptions et l'ouverture du délai de rétractation de 48 heures. La rétractation pourra être faite soit par email adressé à Monsieur Michel Pierre DELOCHE (mp.deloche@mecelec.fr), soit par lettre simple adressée à la Société, à l'attention de Monsieur Michel Pierre Deloche, le cachet de la poste faisant foi.'
08/12/2014	Avant 17 heures, clôture du délai de rétractation auprès de CM-CIC Sécurities
09/12/2014	Diffusion par NYSE EURONEXT PARIS de l'avis d'admission des OCABSA et indiquant le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible.
10/12/2014	Émission, Règlement et livraison des OCA - Émission et livraison des BSA. Admission des OCA et des BSA aux négociations sur NYSE EURONEXT PARIS.
Pays dans lesquels l'offre sera ouverte	
L'offre sera ouverte au public :	
- en France, auprès d'investisseurs personnes morales ou physiques spécifiques, - hors de France, conformément aux règles propres à chaque pays, où s'effectue le placement à l'exception des Etats-Unis d'Amérique, du Canada et du Japon où aucun placement ne pourra s'effectuer.	
Intermédiaires financiers	
Actionnaires au nominatif administré ou au porteur : les souscriptions seront reçues jusqu'au 04/12/2014 par les intermédiaires financiers teneurs de comptes.	
Actionnaires au nominatif pur : les souscriptions seront reçues par CM-CIC SECURITIES 6 avenue de Provence - 75441 Paris Cedex 9 jusqu'au 04/12/2014 à 17h inclus.	

	Établissement centralisateur chargé d'établir le certificat de dépôt des fonds constatant la réalisation de l'augmentation de capital : CM-CIC SECURITIES 6 avenue de Provence - 75441 Paris Cedex 9. Conseil de la Société Maréchal & Associés Finance 14 rue de Marignan 75008 Paris Standard : + 33 1 53 75 20 20
E4 Intérêts conflictuels pouvant influencer sensiblement sur l'émission	La présente opération n'a pas pour objet de rembourser des sommes dues aux actionnaires. Au contraire, les sociétés MP DELOCHE & ASSOCIES et SECONDE CHANCE qui détiennent chacune un compte courant ouvert dans les livres de la société MECELEC ont formulé leur intention de souscrire le montant de leur compte courant correspondant à 100% du montant nominal de leur créance par compensation avec leur créance liquide et exigible, à savoir 1,3 M€ pour la société MP DELOCHE & ASSOCIES et 1,2 M€ pour la société SECONDE CHANCE.
E.7 Estimation des dépenses facturées à l'investisseur par l'émetteur	Sans objet.

A PROPOS DE MECELEC :

Créée en 1934, MECELEC était à l'origine un spécialiste de l'équipement de réseaux électriques. A la fin des années 50, la société a choisi le polyester pour la fabrication de matériels de raccordement électriques, jusque-là en métal.

MECELEC est aujourd'hui un industriel spécialiste des matériaux composites et des plastiques dont l'activité se déploie sur deux segments de marché :

- *INDUSTRIE - MECELEC a développé de fortes compétences techniques et industrielles dans la transformation des composites thermoudurcissables et dans l'injection des thermoplastiques. Cette activité a été renforcée par la création du site de St Agrève (1984), l'acquisition de l'activité NOBEL COMPOSITES (2003), puis par celles de SADAC (2011) et de SOTIRA 73 (2012), et plus récemment celle de BESACIER (2014), spécialiste du découpage métallique fin et de l'emboutissage profond.*
- *RESEAUX - MECELEC est un des rares acteurs du marché à offrir une gamme complète d'équipements de raccordement entre des réseaux publics (électrique, télécoms, gaz et eau) et leurs clients.*

MECELEC a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 43,6 M€ (2013) et compte environ 310 salariés. Son implantation principale est en région Rhône Alpes : Mauves et Saint-Agrève (Ardèche), Saint-Etienne de Saint-Geoirs (Isère), Corbas (Rhône) et Chambéry (Savoie); elle possède un établissement en Roumanie à Cluj-Napoca.

La société est cotée sur l'Euronext Paris compartiment C. Code ISIN : FR0000061244 – MCLC.

CONTACTS :

ACTUS LYON : Amalia NAVEIRA / Relations analystes/investisseurs 04 72 18 04 92 anaveira@actus.fr

MECELEC : Michel-Pierre DELOCHE / Président Directeur Général 04 78 95 98 22
mp.deloche@mecelec.fr